

DÉMARCHES À EFFECTUER POUR FRÉQUENTER LES STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE



4 étapes pour que votre enfant puisse bénéficier des activités des structures Enfance- Jeunesse de la Commune de Carcans (APS, ALSH mercredi et vacances scolaires, garderie ALSH mercredi et vacances scolaires, EMS, Structure Jeunesse Ado'Minos...), à compter des vacances scolaires de l'été 2020 et durant toute la période scolaire 2020/2021

ÉTAPE 1

ENREGISTREMENT DU DOSSIER "STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE" AUPRÈS DE LA MAIRIE

- Dossier unique pour l'ensemble des structures, valable un an (de juillet à juin de l'année suivante) et à retirer auprès de l'accueil de la mairie ou des "Structures Enfance-Jeunesse" ou à télécharger sur le site www.carcans.fr
- Mentionnez sur le dossier une adresse électronique indispensable pour la création et le fonctionnement du "Portail Famille"

ATTENTION
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ



ÉTAPE 2



OUVERTURE DU COMPTE "PORTAIL FAMILLE"

Dès l'enregistrement de votre premier dossier par les services de la mairie :

- Vous recevez un mail de confirmation d'ouverture de votre compte «Portail Famille». 24h plus tard, vous pourrez vous connecter et créer votre mot de passe. Votre identifiant correspond à l'adresse électronique renseignée dans le dossier «Structures Enfance-Jeunesse».
- Le "Portail Famille" est un espace personnalisé permettant aux familles ayant un accès ouvert :
- d'effectuer les inscriptions/réservations aux structures Enfance-Jeunesse
 - de procéder au paiement en ligne
 - de visualiser la situation financière, les factures
 - de mettre à jour les renseignements administratifs,...

**EN CAS DE RENOUELEMENT
D'UN DOSSIER VOUS CONSERVEZ
VOTRE COMPTE AVEC VOTRE
IDENTIFIANT ET VOTRE MOT DE PASSE**

Mon Mémo sur mes données de connexion au "Portail Famille" :

Identifiant :

Mot de passe :

ÉTAPE 3



INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS SOUHAITÉES PAR LE «PORTAIL FAMILLE»

Demandez via le "Portail Famille", les inscriptions aux activités souhaitées. Une fois ces inscriptions validées par les services de la mairie (traitement des demandes aux heures d'ouverture de la mairie), vous pouvez effectuer vos réservations (étape 4).

Liste des activités pour l'année scolaire 2021/2022

Public 3-11 ans

- Hors vacances scolaires (équipement : Périscolaires)
 - APS 2021/2022 (temps d'accueil avant et après la classe)
 - ALSH Mercredi maternelles 2021/2022, ALSH Mercredi élémentaires 2021/2022, Garderie ALSH mercredi 2021/2022
- Pendant les vacances scolaires (équipement : Accueil de Loisirs)
 - Été 2021 : ALSH vacances été, Garderie ALSH été, mini-séjour été, séjours été 6-11 ans
 - Automne 2021 : ALSH vacances automne ; Garderie ALSH automne
 - Hiver 2022 : ALSH vacances hiver ; Garderie ALSH hiver
 - Printemps 2022 : ALSH vacances printemps ; Garderie ALSH printemps

Public 11-17 ans Structure Jeunesse "Ado'Minos"

- Samedis Activités
- Vacances Été
- Séjour été 5 jours
- Vacances Automne
- Séjour Hiver
- Vacances Printemps

**INSCRIPTIONS OUVERTES
À COMPTER DU MARDI 25 MAI 2021
POUR LES ACTIVITÉS DE CET ÉTÉ
ET DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**

ATTENTION
Nombre
de places
limité

ÉTAPE 4

RÉSERVATIONS PAR LE "PORTAIL FAMILLE"

Vous pouvez effectuer vos demandes de réservations pour chaque activité.

**RÉSERVATIONS À EFFECTUER EN
RESPECTANT LE PLANNING PAGE 20-21**

Au-delà des dates définies (p. 20), toutes réservations effectuées pour l'ALSH des mercredis, des vacances scolaires, et les activités de la Structure Jeunesse "Ado'Minos" ne pourront être annulées et seront facturées sauf cas prévus au règlement intérieur des structures Enfance-Jeunesse (*maladie sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de force majeure Justificatif à remettre dans le courant de la semaine concernée*).



Vous avez besoin d'une information ?

Vous souhaitez être guidé pour effectuer vos demandes d'inscriptions et de réservations sur le "Portail Famille" ? L'accueil de la mairie reste à votre disposition : 05 56 03 90 20

